

Calcul d'exemples selon 4 niveaux de chiffre d'affaires

Cette fiche vous donne la méthode pour calculer votre indemnisation et vous propose 4 exemples avec des taux de charges différents, 2 niveaux d'honoraires, 4 chiffres d'affaires distincts pour la période du 16 mars au 30 avril 2020

1 Méthode de calcul (les honoraires facturés sont ceux que vous avez réalisés du 16 mars au 30 avril 2020)

$[(\text{honoraires 2019}) \times \text{taux de charge selon votre secteur et niveau d'activité résiduelle}] - (\text{honoraires facturés} \times \text{taux de charge selon secteur et niveau d'activité résiduelle}) - \text{indemnisations (indemnisation journalière + chômage partiel + fonds de solidarité)} = \text{indemnités}$

Exemple CA à 200K € en secteur 1 avec un taux de charge à 33,8% et un CA de 5000€ réalisés sur la période du 16 mars au 30 avril 2020.

$[(200\text{k€} : 12 \times 1,5 = 25\ 000) \times 33,8\% = 8\ 450] - (5\ 000 \times 33,8\% = 1\ 690) = 6\ 760 \text{ € d'indemnités baisse d'activité}$

2

Honoraires 2019	Secteur 1 CA = 5 000€*		Secteur 1 CA = 10 000€*		Secteur 2 CA = 5 000€*		Secteur 2 CA = 10 000€*	
150 000 €	4 648 €	51%	2 838 €	68%	5 042 €	54%	3 031 €	70%
200 000 €	6 760 €	47%	5 070 €	60%	7 336 €	49%	5 505 €	62%
250 000 €	8 873 €	44%	7 183 €	55%	9 630 €	47%	7 799 €	57%
300 000 €	10 985 €	43%	9 295 €	51%	11 924 €	45%	10 093 €	54%

* : chiffre réalisé sur la période du 16 mars au 30 avril 2020

N.B : les pourcentages représentent la part de revenu du 16 mars au 30 avril 2020 (Honoraires+indemnisations) par rapport à une période moyenne de référence 2019 de 1 mois et demi